



# INFORMATION PERISCOLAIRE

## INSCRIPTION AUX CANTINES ET GARDERIES

Chers parents,

### **1- Modalités d'inscriptions sur ARG**

Il vous appartient d'inscrire et désinscrire vos enfants aux garderies, à la cantine scolaire et aux études surveillées (pour l'élémentaire uniquement) grâce au logiciel de gestion périscolaire : **ARG Famille** et son portail famille.

Pour tous les parents qui utilisaient déjà le logiciel ARG à l'école de Robion, **les codes restent inchangés.**

**Les inscriptions aux différents services municipaux pourront se faire à partir du 8 juillet et jusqu'au 24 août prochain.**

**Merci de bien vouloir noter que pour des raisons de mise à jour (attribution des classes aux élèves), vous ne pourrez pas vous connecter du 25 août au 1er septembre inclus.**

**Sans réservation de votre part sur le logiciel de gestion avant le 25 août, votre enfant ne pourra pas rester en garderie ou à la cantine du 1<sup>er</sup> au 5 septembre.**

La facturation se fera toujours **à posteriori** au mois le mois et les prélèvements seront reconduits également pour ceux qui le demanderont. Les nouveaux parents peuvent également le mettre en place en nous retournant le document de demande de prélèvement SEPA et un RIB. (à télécharger sur le site de la Mairie de Robion)

J'attire votre attention sur les délais d'inscription ou de désinscription sur le logiciel qui restent de **72 heures** soit 3 jours ouvrés (hors samedi et dimanche), ce qui veut dire qu'il faut se connecter le mardi de la semaine précédente pour une inscription le lundi d'après et le vendredi de la semaine précédente pour le jeudi de la semaine suivante.

Si vos fréquentations sont fixes, nous vous recommandons d'inscrire **pour toute l'année scolaire** afin de ne pas risquer d'oubli d'inscription. Nous vous conseillons toutefois de valider **plusieurs paniers** car le logiciel bloque s'il y a trop de réservations (au-delà de 50) dans le panier. Si la validation du panier n'est pas faite immédiatement, le panier est perdu.

### **2- Documents à nous retourner avant le 19 août 2022**

A retourner **uniquement** au bureau périscolaire **ou** au bureau des affaires scolaires **ou** dans la boîte aux lettres des affaires scolaires qui se trouve devant l'école élémentaire (tout en haut)

- Fiche Famille de renseignements maternelle (commune à l'école), nous la transmettrons aux enseignants( une seule par enfant même si parents séparés)

**OU**

- Fiche Famille de renseignements élémentaire pour les élèves du CP au CM2.( une seule par enfant même si parents séparés)

**POUR TOUS**

- Attestation d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident
- Papillon de retour de règlement intérieur
- Papillon de retour de prélèvement (facultatif)
- Formulaire de prélèvement et RIB pour ceux qui souhaitent mettre en place un prélèvement automatique (facultatif)